



REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Le dix avril deux mille dix-sept à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 4 avril 2017, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Catherine TERRAZ, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Valérie ROUGERON, Marie Christine VANHOUTTE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Fabrice ZANIVAN, Jean-Pierre JARRE, Bérénice LACOMBE, Maurice MONTJOVET, Esman ERGUL, Aziz ABBAS, Pierre POINTET, Muriel THEATE, Dominique RUAZ, Claude BESEVAL, Claudie LEGER, Laurent GRAZIANO, Michel BATAILLER, Valérie AINAUD,

Étaient excusés :

Vincent ROLLAND qui a donné pouvoir à Martine BERTHET

Chloé CHENAL qui a donné pouvoir à Catherine TERRAZ

Lysiane CHATEL qui a donné pouvoir à Valérie ROUGERON

Noëlle AZNAR MOLLIEUX qui a donné pouvoir à Dominique RUAZ

David GUILLOT qui a donné pouvoir à Fabrice ZANIVAN

Philippe PERRIER qui a donné pouvoir à Claude BESEVAL

Le quorum étant atteint (27 personnes), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire.

Claudie LEGER est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

N°1-1-1		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget primitif 2017 – Ville – Choix des taux d'imposition	
RAPPORTEUR	Martine BERTHET	

Nous nous sommes engagés pour ce mandat 2014–2020 à une parfaite stabilité de nos taux d'imposition communaux et nous nous y sommes tenus.

Nous conservons cet objectif majeur en 2017, sachant qu'il s'agira de la **première année de mise en œuvre de la gestion fiscale conjointe avec l'agglomération**.

La communauté d'agglomération a voté le 9 mars dernier les taux suivants :

	taux interco 2016	Hausse en point taux agglo 2017	Taux agglo 2017
TH	5,49%	+ 3,51	9,00%
FB	0,00%	+ 7,00	7,00%
FNB	4,73%	+ 17,44	22,17%

Pour que cette hausse communautaire ne pèse pas sur le contribuable (**principe de la neutralité fiscale pour le contribuable** retenu par le territoire), la commune doit ajuster ses taux à la baisse, soit comme suit :

	Taux communaux 2016	Taux communaux 2017
TH	16,29%	12,78%
FB	24,37%	17,37%
FNB	95,94%	75,26%

C'est sur ces bases que je vous propose d'approuver **les taux d'imposition communaux** des contributions directes pour 2017, à savoir:

- 12,78 % pour la taxe d'habitation ;
- 17,37 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 75,26 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

avec 6 ABSTENTIONS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le registre est signé par les membres présents,

Le maire,

Membres en exercice	33
Membres présents	27
Membres présents ou représentés	33
Abstentions	6
Suffrages exprimés	27
Contre	0
Pour	27

Délibération rendue exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 12 avril 2017
Publication ou notification le 12 avril 2017

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.